

# La danse à Bâle-Campagne et dans le canton de Vaud

Autor(en): **L.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **17 (1879)**

Heft 16

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-185199>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### La danse à Bâle-Campagne et dans le canton de Vaud.

Dans sa courte session du mois dernier, notre Grand Conseil s'est occupé, entr'autres choses, d'une pétition de M. Vuagnaux, de Vucherens, demandant un impôt sur la danse.

Je n'ai pas la moindre intention de discuter les considérations économiques ou religieuses qui militent pour ou contre l'introduction de cet impôt. D'ailleurs, le spirituel rapport de M. l'avocat Dubrit a mis suffisamment en vue la question, pour que le Grand Conseil ait cru devoir faire à la pétition Vuagnaux ce qu'on appelle en argot législatif « un enterrement de première classe. »

Toutefois, comme le rapport précité laisse au Conseil d'Etat les mains libres, et que ce corps pourrait, dans un moment de loisir ou de détresse, tirer cette machine de guerre dans les jambes des danseurs vaudois, il est bon de s'entourer de tous les renseignements pouvant jeter quelque lumière sur ce grave sujet.

A la suite de la révolution de Bâle, le Landrath de Bâle-Campagne eut une discussion des plus curieuses, à l'occasion d'une pétition des aubergistes, demandant la permission de faire danser le dimanche. Voici un résumé des arguments avancés

#### Contre la danse :

*Grieder.* Il y a déjà bien assez de sauteurs dans notre canton, qu'avons-nous besoin d'en augmenter le nombre ?

*Flubacher.* Notre constitution veut le maintien de la religion et des mœurs, qui est incompatible avec la danse.

*Schwitzer.* La jeunesse se soucie peu de la danse, c'est aux aubergistes seuls qu'elle profite.

*Buesinger.* En permettant de danser, on consacre l'inégalité et l'on viole la Constitution ; est-il juste que les uns s'amuse à danser pendant que les autres font péniblement l'exercice ?

*Leutenegger.* Il vaut mieux s'exercer au manie-ment des armes qu'à celui des jambes. La danse a corrompu les Grecs et les Romains ; la danse présente l'image du désordre, et après une révolution il faut de l'ordre.

#### Pour la danse :

*Gutzwiller.* Si vous défendez de danser, les jeunes gens iront s'ébattre en France ou dans le

Grand-Duché de Baden, au détriment du pays.

*Christen.* La défense de danser le dimanche n'est qu'un scrupule de piétiste, si elle est coupable ce jour-là, elle s'excusera chez Frey. S'il est permis de danser tous les dimanches, on dansera peu et modérément, tandis que si cela n'est toléré qu'à des intervalles éloignés, on se livrera à de graves désordres.

*Schaub.* Le roi David dansait devant l'arche. Qui méconnaît la légitimité de la danse nie l'autorité des saintes Ecritures.

*Messmer.* La danse est une des libertés civiles des citoyens. Tous ne sont pas comme nous disposés à rester sur des bancs et à dire : « la danse n'est pas ce que j'aime. »

*Martin.* Loin de rappeler des idées de désordre, la danse ne rappelle que l'ordre et l'harmonie, ainsi que l'a prouvé Platon dans sa république. »

La pétition est prise en considération par 25 voix contre 21.

Il m'a paru piquant de rapprocher ces discussions, en somme concordantes, faites à 45 ans de distance, et dans lesquelles le principe de la liberté a prévalu contre tous les autres.

Charrière-de-Bennevys (Aigle), avril 1879.

L. C.

A l'occasion des promotions qui viennent d'avoir lieu dans nos divers établissements d'instruction, les parents liront sans doute avec intérêt les lignes suivantes que nous empruntons à un travail publié par le *Journal de Fribourg*, sous le titre : *Première gymnastique des muscles et du cerveau* :

L'amour-propre de quelques parents a souvent été la cause d'une source d'infirmités et de douleurs corporelles pour leurs enfants.

On veut que son enfant sache lire à trois ans ; on veut qu'il écrive à quatre, qu'il joue du violon à cinq ans, et qu'il fasse des versions à six ans.

A six ans, à sept ans au plus, on est parvenu à fabriquer un petit automate, qu'on présente dans le monde, où il est accueilli comme un petit prodige.

Ce petit prodige se perfectionne toujours jusqu'à l'âge de dix ou douze ans, si c'est une petite fille..., de quatorze ou de quinze ans, si c'est un petit garçon.

A partir de cet âge, les enfants savants travaillent beaucoup moins ; ils deviennent paresseux ; la jeune fille devient ordinairement rêveuse et souffrante ; le petit garçon tombe souvent dans un état de faiblesse qui engendre la paresse avec tout son cortège.